



La Tuilière
24350 TOCANE SAINT APRE

LOGO
ASSOCIATION

ADRESSE
DE L'ASSOCIATION

CONVENTION DE PARTENARIAT

Objet : (Intitulé de la manifestation)

Entre : ISABELLE FM (24350 Tocane Saint Apre)
Et l'Association (nom et adresse de l'association)

Il est convenu ce qui suit :

Dans le cadre de ses actions en faveur de la Culture et du développement culturel, Isabelle FM s'engage à soutenir et promouvoir (intitulé de la manifestation) organisée par l'association (nom de l'association) qui se déroulera à (lieu) le (date), par une présentation antenne et reportage sur cette manifestation avec entrevue et diffusion sur ses fréquences (91.3 & 102.9 Mhz) et visibilité sur le site Internet de la radio ainsi que par la diffusion d'annonces, à raison de deux annonces par jour pendant les deux semaines précédant la date de cette manifestation (sauf weekends et jours fériés).

L'association (nom de l'association) s'engage à apposer le logo d'ISABELLE FM sur ses supports de communication pour cette opération et d'en fournir plusieurs exemplaires à ISABELLE FM.

Cette convention est établie pour une durée limitée à cette opération.

Pour ISABELLE FM
M. Patrick Lapeyronnie

Pour (nom de l'association)
M. (nom du responsable)
(signature et cachet)